



## Casser un cdd , pour un autre cdd

Par **sylvie**, le **06/06/2012** à **21:51**

Bonjour,

il y a plusieurs mois j'ai été embauché en cdd pour le remplacement d'une personne partie en formation, avec un cdi après sa formation, si elle ne reprenait pas son poste.

Ce qui a eu lieu, elle a obtenu son diplôme et a signé sa démission sur le poste qui m'était confié.

Mais le cdi promis ne m'a pas été proposé, un cdd de 7 mois avec comme excuse non remplacement de cette personne.

Juste une surcroûte de travail.

Je désirerais casser mon contrat à l'amiable, mais vais-je toujours avoir droit à mon allocation chômage ?

Merci d'avances pour les réponses, même si négatives.

Par **edith1034**, le **07/06/2012** à **07:45**

non malheureusement

il faut une signature d'un commun accord pour avoir droit au chômage

pour tout savoir sur le cdd

<http://www.fbis.net/cdddroit.htm>